

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 1998

DELIBERATION N°98/12/445

OBJET : EXTENSION DE L'ECOLE DU CENTRE
lancement d'un nouvel appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des communes et notamment ses articles R 314-1 et R 314-2,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 253 bis, 296 à 298,

CONSIDERANT qu'il convient d'améliorer les conditions et capacités d'accueil de l'école du Centre,

VU la délibération n° 98/06/363 du 23 juin 1998 lançant une procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'extension de l'école du Centre,

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 16 septembre 1998 déclarant infructueuse ladite procédure, compte tenu de l'écart supérieur à 40 % entre l'estimation fournie par le Maître d'oeuvre et les propositions des entreprises,

CONSIDERANT que la commune a demandé au maître d'oeuvre (Cabinet ADG et V. BASTIE) de bien vouloir reprendre gratuitement l'ensemble des études et l'élaboration d'un nouveau dossier de consultation des entreprises,

VU l'avis de la commission travaux et finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (6 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD + pouvoir, M. PICARD),

APPROUVE le nouveau dossier de consultation des entreprises joint en annexe de la présente délibération,

AUTORISE l'institution d'un cautionnement pour le présent marché fixé à 800 francs , compte tenu des frais importants liés à la reprographie d'un grand nombre de plans et de pièces écrites,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 296 à 298 du code des Marchés Publics ,

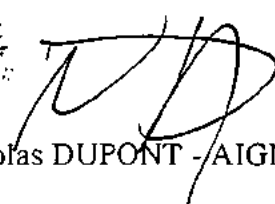
AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer le marché et tous les documents y afférents ,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif de la Commune , exercice 1998, fonction 1 , sous fonction 11 , nature 231 311.

FAIT et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,




Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE

- 4 JAN. 1999

SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 4.1.1999 et de la publication
le 22.12.1998
Le Maire,

